

Conseil documentaire – 9 décembre 2015

**Délibération CD2015-07 : approbation du PV du Conseil documentaire du 29 juin 2015
(ANNEXE 1 : PV du Conseil documentaire du 29.01.2015)**

Après lecture du procès-verbal du Conseil documentaire du 29 juin 2015 et prise en compte des modifications éventuelles, il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-08 : délivrance du diplôme de doctorat sous réserve du dépôt de la thèse en bibliothèque universitaire

Par délibérations du Conseil Scientifique du 24 mars 2011 instituant dépôt électronique des thèses et par délibération du Conseil d'Administration du 6 octobre 2011 adoptant la charte précisant les modalités de dépôt et de diffusion des thèses électroniques, le dépôt au format électronique des thèses est obligatoire à l'Université de Bretagne Occidentale depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le SCD a pour mission de collecter la production scientifique de l'université en veillant notamment à la régularité du dépôt des thèses soutenues à l'UBO afin d'alimenter le site <http://www.theses.fr/> et le portail de l'archive scientifique HAL dédié aux thèses : <https://tel.archives-ouvertes.fr/>.

Le dépôt des thèses ayant pris un retard important depuis 2012 (1 thèse sur 2 est en attente d'être traitée faute d'avoir fait l'objet d'un dépôt complet), le SCD suggère de modifier le circuit actuel et de conditionner la délivrance du diplôme au dépôt de la thèse et des autorisations nécessaires à son traitement, comme cela se pratique dans la plupart des universités.

En cas d'accord du Conseil documentaire, des négociations seront engagées avec les directeurs des Ecoles doctorales, la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) le Vice-Président Formation et Vie Etudiante et le Vice-Président Recherche de l'université afin de soumettre cette modification du circuit de délivrance du diplôme de Doctorat à la Commission Recherche ainsi qu'à la Commission Formation et Vie Etudiante.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-09 : dépôt des publications imprimées des chercheurs en bibliothèque universitaire

Le SCD a pour mission de garantir la constitution, la conservation et la mise à disposition de la production scientifique de l'Université de Bretagne Occidentale. A ce titre, il procède à la collecte systématique des thèses, des mémoires, des articles et des monographies produits par la communauté des chercheurs.

Afin de réduire les coûts liés aux acquisitions et de faciliter le travail des acquéreurs, il serait souhaitable que les auteurs déposent dans la bibliothèque relevant de leur spécialité au moins un exemplaire des ouvrages qui leur sont remis par les éditeurs.

Ces publications seront intégrées aux collections et signalées dans le catalogue du SCD ainsi que dans le catalogue collectif national (SUDOC) ; elles feront l'objet d'une valorisation renforcée par le biais notamment des réseaux sociaux (pages Facebook, comptes Twitter des bibliothèques).

Il est demandé au Conseil documentaire de se prononcer sur l'obligation du dépôt en bibliothèque universitaire des publications imprimées des chercheurs de l'établissement.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-10 : budget initial 2016

(ANNEXE 2 : proposition de budget 2016)

Après présentation du budget initial par le Directeur du SCD, il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-11 : création de la commission documentaire « Education, didactique et pédagogie »

Aux termes de l'article 9 du décret 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, « le conseil documentaire peut créer toute commission scientifique consultative de la documentation. Il en fixe ses missions, les modalités de désignation de ses membres et de fonctionnement. »

La politique documentaire d'une bibliothèque universitaire et les services que celle-ci propose répondent aux besoins des publics desservis et s'articulent au projet scientifique de la ou des structures universitaires d'appartenance de ces publics.

La commission scientifique consultative, dite « commission documentaire » est une instance de concertation privilégiée pour parvenir à la plus grande pertinence possible de cette politique documentaire et de ces services au regard des besoins des usagers.

La création d'une commission documentaire « Education, didactique et pédagogie », réunissant au moins une fois par an, à l'initiative du conservateur responsable de la BU ESPE, des professionnels de la documentation, des enseignants et des enseignants-chercheurs, permettra d'atteindre cet objectif au bénéfice des étudiants et des formateurs de l'ESPE.

La commission « Education, didactique et pédagogie » émettra un avis sur :

- le fonctionnement général de la BU ESPE
- sa politique documentaire
- les services proposés (prêt distant, accès à la documentation électronique, etc.)
- les prévisions d'abonnements ou de suppression de revues imprimées et électroniques
- les formations documentaires proposées aux usagers

Seront membres de droit de cette commission :

- le directeur de l'ESPE ou son représentant
- le directeur du SCD ou son représentant
- le conservateur responsable de la BU ESPE
- les enseignants-documentalistes (6)
- le responsable de la formation des usagers du SCD
- le responsable de la documentation électronique du SCD

- le responsable des services numériques du SCD
- 2 responsables pédagogiques de l'ESPE, désignés par le directeur de l'ESPE
- le chargé de mission Recherche de l'ESPE
- le chargé de mission Numérique de l'ESPE

Tout personnel de l'UBO, ou expert extérieur, peut être amené à participer aux travaux de la commission sur invitation du conservateur responsable de la BU ESPE.

Il est proposé au Conseil documentaire de créer la Commission documentaire « Education, didactique et pédagogie ».

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-12 : Signalement des fonds patrimoniaux de la BU ESPE

La BU ESPE conserve à Quimper, à Rennes, à Saint-Brieuc et à Vannes un fonds ancien de 9 500 volumes. Il provient des collections qui étaient proposées aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices dans les bibliothèques des Ecoles normales de garçons et des Ecoles normales de filles. Il couvre une période qui va de 1755, date d'édition d'un recueil des planches de l'Encyclopédie, à 1991, date de la création des IUFM. L'essentiel du fonds ancien est constitué de publications courant de 1880 à 1940, qui dessinent une identité de l'école de la Troisième République.

Sauf exceptions, on n'y trouve pas de livres rares, parce que les acquisitions des bibliothèques d'Ecoles normales de chaque département suivaient la production éditoriale la plus courante et les recommandations ministérielles. Cependant, l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de Bretagne, créée comme les autres dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole de la République, n'en a pas moins besoin de ce socle mémoriel que représentent et que matérialisent les anciennes collections des Ecoles normales. D'autre part ce fonds, qui n'est pas important par la valeur individuelle des ouvrages, l'est par la carte mentale que ces ouvrages permettent de retracer grâce à l'ensemble qu'ils forment, de la vulgarisation scientifique et médicale à la description de la vie dans les colonies, des grands cycles historiques de l'école positiviste aux recommandations pour devenir bon agriculteur.

Le fonds ancien est actuellement conservé dans des conditions qui mettent en danger sa sauvegarde. N'étant signalé dans aucun catalogue en ligne, il n'existe pas pour les lecteurs de la BU ESPE. Le projet du SCD concernant ce fonds suivra donc deux objectifs :

- garantir la conservation à long terme de ces collections ;

- les porter à la connaissance des publics, en particulier ceux de la BU ESPE, afin de les inscrire dans des thématiques de recherche pédagogique et dans la mémoire de l'Ecole.

Pour ce faire, le SCD de l'UBO répondra, avant fin 2015, à un appel à projet lancé par l'ABES afin d'obtenir un cofinancement qui pourrait atteindre 70%, pour le catalogage des ouvrages dans le Sudoc et dans Ubodoc par un prestataire spécialisé (réponse de l'ABES attendu au printemps 2016). Le SCD procèdera au préalable au rassemblement provisoire du fonds des quatre sites dans les magasins de la BU du Pôle de Quimper. Ce regroupement permettra de garantir la conservation des fonds et d'assurer le travail de catalogage de façon efficace. Ces opérations auront lieu dans le courant de l'année 2016. Le retour des collections sur les sites sera soumis aux conditions qui pourront être mises en place pour leur bonne conservation.

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le projet de signalement des fonds patrimoniaux de la BU ESPE selon les modalités qui viennent d'être exposées.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-13 : implantation de la BU ESIAB

La Bibliothèque Universitaire de l'ESIAB fait partie des bibliothèques intégrées au SCD. Elle est fonctionnellement rattachée à la Bibliothèque universitaire du Bouguen, qui en assure la gestion.

En 2012, un projet de délocalisation de cette bibliothèque vers le Centre de Ressources Documentaires de l'ENIB (CRD) avait été envisagé. Pour des raisons qui tiennent d'une part à l'hétérogénéité des collections de la BU ESIAB et du CRD, d'autre part à l'impossibilité pour l'UBO d'affecter un personnel en dehors de ses locaux, ce transfert, qui devait intervenir en 2014, n'a pu se faire.

En 2015, l'ESIAB a formulé le souhait de pouvoir disposer des locaux actuellement occupés par la bibliothèque afin de les transformer en locaux d'enseignement, tout en maintenant le service de proximité qu'offre la bibliothèque.

Dans ce contexte, le SCD a défini différents scénarios d'évolution pour la BU :

1. Le transfert des collections de la BU ESIAB vers la BU du Bouguen et vers la BU de l'IUT de Quimper, où l'ESIAB est par ailleurs présente. Ce scénario nécessite la mise en place d'une navette supplémentaire hebdomadaire vers l'ESIAB et repose sur l'utilisation des services en ligne proposés par le SCD.
2. Le transfert des collections de la BU ESIAB vers la Bibliothèque La Pérouse. Ce scénario se heurte à des difficultés techniques liées à l'hétérogénéité des catalogues.

Les collections de la BU ESIAB sont en effet signalées sur Ubodoc et celles de la BLP sur le catalogue d'Ifremer.

3. Le maintien de la BU ESIAB dans ses locaux actuels, *a minima* jusqu'en septembre 2017.

Suite à des discussions entre la direction de l'ESIAB et la direction du SCD, il a été décidé d'opter pour le troisième scénario.

Il est proposé au Conseil documentaire de maintenir la BU ESIAB dans ses locaux actuels jusqu'en septembre 2017, sachant qu'en fonction de l'utilisation de la bibliothèque (fréquentation, emprunt et consultations sur place) et de besoins de l'ESIAB, des évolutions sont susceptibles d'intervenir à compter de septembre 2017.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

Délibération CD2015-14 : horaires d'ouverture 2016 des bibliothèques universitaires (ANNEXE 3 : tableau des horaires)

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le tableau des horaires 2015-2016.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	
	Présents			Abstention	
	représentés			Contre	
				Pour	
				Ne se prononce pas	

INFORMATIONS GENERALES

- Etude de réorganisation Six & Dix (ANNEXE 4 – projet d'organigramme cible)
- Etude de programmation BU Bouguen

Le 9 décembre 2015

Le Président

Pascal OLIVARD

CONSEIL DOCUMENTAIRE
du 29 juin 2015

Procès-verbal de la réunion du Conseil Documentaire tenue le 29 juin 2015 dans la salle des Conseils de la Présidence de l'Université de Bretagne Occidentale.

◆ **Présents :**

Membres avec voix délibérative :

- BOENNEC Karine
- BRIEC Marie
- DOUILLARD Véronique
- DZIGUMOVIC Marine
- FLOCH-GALAUDE Emmanuelle
- FUCHS Julien
- GALLOU Matthieu
- GRAINDORGE David
- LE MEN Hervé
- LEPIOUFF Séverine
- LEROUX Maxime
- MAILFERT Maud

Membres avec voix consultative :

- TOCQUER Nicolas

◆ **Excusés :**

- CONAN Françoise
- DEWITTE Jean-Dominique
- GALAUD Nicolas
- de MATHAN Anne
- PRIGENT Marie-Rose

Invités :

Sophie Martin

◆ **Absents :**

- FRANCALANZA Eric

◆ **Procurations :**

- de Françoise CONAN à Matthieu GALLOU
- de Jean-Dominique DEWITTE à Matthieu GALLOU
- de Nicolas GALAUD à Véronique DOUILLARD
- d'Anne de MATHAN à Emmanuelle FLOCH-GALAUDE
- de Marie-Rose PRIGENT à Marie BRIEC

Matthieu GALLOU ouvre la séance, présente les excuses du Président retenu à une autre réunion, et qu'il représente.

Après un tour de table de présentation des membres du conseil, Matthieu GALLOU et Nicolas TOCQUER soulignent que le collège « étudiants » est au complet et en félicitent les membres.

① Approbation du PV du Conseil documentaire du 10/12/2014

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (16 voix pour).

② Approbation du rapport d'activité 2014 du SCD

Nicolas TOCQUER présente le rapport d'activité 2014 du SCD, qui, pour une raison de calendrier, a d'abord été présenté au CA du 30 avril 2015, avant de l'être au conseil documentaire. Cette présentation décline les ressources et activités du SCD selon les thèmes suivants : chiffres clés, budget, personnels, services et collections.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

③ Comité de pilotage de l'étude de réorganisation

Nicolas TOCQUER présente l'avancée du projet de service qui vise à améliorer l'organisation générale du SCD et à construire un organigramme « cible » répondant aux missions attendues. Suite à appel d'offres, le cabinet de consultants Six & Dix a été retenu pour accompagner le SCD. Les travaux du cabinet se déroulent en 2 phases : une phase « analyse de l'existant », déjà amorcée et qui doit se terminer avant la fin de l'été 2015 et une phase « propositions d'amélioration » qui sera conduite à l'automne prochain.

Ces 2 phases feront l'objet d'une validation politique : les membres du conseil sont sollicités pour rejoindre le Comité de Pilotage, présidé par Matthieu Gallou et d'ores et déjà composé des membres suivants : Annick Cieters, Emmanuelle Floch-Galaud, Martine Le Roux, Nicolas Tocquer.

David GRAINDORGE demande des précisions sur ce que le SCD attend de la société Six & Dix.

Nicolas TOCQUER répond que les objectifs de l'étude sont de revoir les procédures de travail, refondre l'organigramme, restructurer les équipes, prévoir les moyens humains nécessaires et préciser le niveau de responsabilité des agents. Les consultants sont amenés à éclairer le SCD dans ses choix en s'appuyant sur les travaux menés par les groupes en interne, courant 2014. Nicolas TOCQUER précise que ce cabinet a déjà fait ses preuves dans des études similaires.

Julien FUCHS demande ce qui est attendu des membres volontaires pour siéger au comité de pilotage.

Nicolas TOCQUER répond qu'il s'agit de participer aux 2 réunions de travail, une en septembre, l'autre en octobre.

Matthieu GALLOU ajoute que l'intérêt est de constituer un comité de pilotage varié, permettant une diversité des approches.

Julien FUCHS (sous réserve d'obligation familiale), Véronique DOUILLARD, Maxime LEROUX et Marine DZIGUMOVIC sont volontaires pour être membres du Comité de pilotage.

Matthieu GALLOU conclut que 8 personnes participent ainsi au Comité de pilotage.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

④ Extension des horaires d'ouverture

Véronique DOUILLARD présente le projet d'extension des horaires d'ouverture qui répond à une demande récurrente des usagers, au moment également où 2 bibliothèques du réseau de la Bibliothèque municipale ferment pour préparer l'ouverture de la médiathèque des Capucins à l'été 2016.

3 bibliothèques universitaires sont potentiellement concernées par une extension d'horaires : Bouguen, Santé, Lettres.

Un groupe de travail interne au SCD s'est réuni et a produit les préconisations suivantes :

Ouverture le samedi matin des BU de Lettres et de Santé de 9H à 13H, au lieu de 8H30-12H30 actuellement, pour mieux s'adapter aux usages déjà observés et extension d'ouverture le samedi de 13H à 17H.

Cette extension pourrait reposer sur du personnel volontaire, à l'instar du dispositif NoctamBU (ouverture de 19H à 22H en Lettres et en Santé du lundi au jeudi), soit 1 personnel de catégorie A ou B + 2 moniteurs étudiants ou personnels de catégorie C + 1 personnel de sécurité en Lettres ; 1 moniteur + 1 personnel de sécurité en Santé.

Les agents récupèrent soit en heures bonifiées (1 heure travaillée équivaut à 2 heures de congés) soit sont rémunérés selon le même ratio, dans un volume maximal rémunéré de 100 heures par agent. Le Conseil départemental a attribué une enveloppe de 20 000 € pour mettre en place ce dispositif sur l'année universitaire 2015-2016.

Véronique DOUILLARD conclut en soulignant la fragilité du système qui repose sur le volontariat mais qui peut également susciter l'adhésion du personnel en cas de succès.

Matthieu GALLOU complète en présentant le projet « Pépinière des solidarités étudiantes », remporté par le CLOUS de Brest dont l'objet est de développer les services aux étudiants sur le campus, avec une enveloppe de 440 000 €. Une partie de ces crédits pourrait servir à étendre les horaires d'ouverture du SCD. Un appel à projet pourrait être lancé à la rentrée.

Un débat s'engage sur le choix des bibliothèques à ouvrir.

Marine DZIGUMOVIC s'interroge sur l'ouverture de la BU du Bouguen, plutôt que de la BU Santé, afin de desservir les étudiants juristes et économistes, d'autant que le dépôt de livres PACES au Bouguen serait également utile aux étudiants de médecine.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD répond que l'idée est intéressante, que la BU du Bouguen n'a pas été retenue parce qu'elle est excentrée et que cet isolement relatif peut poser des problèmes de sécurité. L'aménagement attendu du Cœur de campus devrait permettre de pallier cette difficulté.

Véronique DOUILLARD précise que la BU de Santé ouvre avec un moniteur, ce qui n'est pas transposable au Bouguen, en raison de la taille de la bibliothèque. Ouvrir le Bouguen nécessiterait davantage de ressources en personnels.

Nicolas TOCQUER conclut que le SCD débutera l'ouverture des samedis après-midi en Lettres et en Santé mais n'exclut pas d'ouvrir le Bouguen, à plus long terme, si les conditions sont réunies.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

⑤ Modification tarifaire

Emmanuelle FLOCH-GALAUD : présente la modification de certains tarifs du SCD, le PEB essentiellement, selon la typologie suivante : suppression de tarifs liés à des services devenus obsolètes, suppression de tarifs n'ayant plus cours, modification dans le libellé de certains tarifs et, pour soutenir les travaux de recherche menés par les étudiants, application de la gratuité pour les usagers individuels qui souhaitent emprunter un ouvrage en provenance d'une bibliothèque française ou localisée dans l'Union Européenne. Cette gratuité est également appliquée aux bibliothèques partenaires engagées dans la fourniture gratuite et réciproque d'ouvrages et d'articles de périodiques. Dans la mesure où le SCD de l'UBO est davantage demandeur, que fournisseur, de documents, ce service est déficitaire (12 500€ de recettes, 30 000€ de dépenses dont 20 000€ de frais de port en 2014). Le SCD envisage de revoir le contenu des protocoles qui le lient avec les UFR et d'y intégrer un soutien financier au PEB.

Marine DZIGUMOVIC demande s'il ne serait pas possible d'obtenir les articles en format numérique.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD répond qu'à l'heure actuelle, cette procédure n'est pas envisageable pour des questions de droit d'auteur : l'envoi de fichiers numériques doit impérativement transiter par les bibliothèques et ne peut être adressé directement aux usagers.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

⑥ Intégration de la BU ESPE au Pôle de Quimper

Nicolas TOCQUER introduit cette délibération importante, présentée par Sophie Martin, responsable des bibliothèques de l'ESPE.

Sophie MARTIN précise que ce projet est mené en partenariat avec Henri DREVILLON, responsable de la bibliothèque du Pôle de Quimper.

Sophie MARTIN décrit les 2 bâtiments actuels, présente les publics concernés par ce rapprochement, les caractéristiques documentaires des 2 sites, souligne la complémentarité des fonds et les autres atouts de ce projet : une construction rénovée et adaptée aux nouveaux usages des publics (carrels, salle de travail en groupe), une ouverture sur des plages horaires plus larges en raison d'un effectif en personnel renforcé. Ce renforcement permettra aux agents de travailler dans une plus grande souplesse, dans des locaux plus agréables et ergonomiques, il favorisera l'émergence de nouvelles missions bénéfiques à cette nouvelle entité quimpéroise comme à l'ensemble du SCD.

L'ouverture de cette nouvelle bibliothèque est prévue pour septembre 2017.

Véronique DOUILLARD demande si des travaux de restructuration sont prévus dans la BU.

Sophie MARTIN répond que ces travaux concerneront les carrels, la salle de formation et les bureaux des personnels.

Nicolas TOCQUER précise qu'une étude de programmation qui définit les espaces, les surfaces, les caractéristiques techniques sera prochainement lancée. Cette étude devra se fonder notamment sur cette analyse menée par Sophie MARTIN, Henri DREVILLON et les équipes concernées. Il s'agit donc, pour le Conseil documentaire, de se prononcer d'une part sur la suppression de la BU ESPE – site de Quimper ; d'autre part sur la fusion de la BU ESPE – site de Quimper et de la BU du Pôle Universitaire de Quimper.

Matthieu GALLOU ajoute que c'est l'ESPE de Quimper dans son ensemble qui est transférée sur le Pôle, il est donc logique et crucial que la BU de l'ESPE rejoigne également le Pôle.

Marie BRIEC demande si les espaces seront suffisants.

Sophie MARTIN répond que la question a effectivement émergé au cours de l'analyse. Il apparaît qu'en changeant le mobilier parfois encombrant (tables de 4 m²) et en optimisant la surface du magasin, les espaces s'avèrent suffisants.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour)

Matthieu GALLOU quitte la séance à 16h40. **Nicolas TOCQUER** assume la présidence de la fin du Conseil, consacrée à des points d'information.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD expose les raisons juridiques, techniques et ergonomiques qui conduisent le SCD à ne pas reconduire l'outil de découvertes PRIMO, après une année de mise en service chaotique et les résultats d'une enquête menée auprès de la communauté universitaire, peu convaincue par l'outil.

Le SCD tire parti de cette expérience et souhaite s'engager dans des voies alternatives qui permettront, à moindre coût, de fournir un accès au texte intégral des ressources électroniques.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD présente ensuite les différentes recettes versées au SCD dans le cadre du budget rectificatif de printemps et les subventions allouées par les collectivités, d'une part pour l'extension des horaires d'ouverture le samedi (20 000€) et d'autre part pour rénover certains équipements informatiques (38 000€).

David GRAINDORGE demande si ces subventions pour le volet informatique ont été obtenues dans le cadre d'un appel d'offres.

Nicolas TOCQUER répond qu'il s'agit de subventions d'équipement et de fonctionnement obtenues dans le cadre de l'appel à projets lancé en interne par l'UBO.

Nicolas TOCQUER présente ensuite la situation de la bibliothèque de l'ESIAB dont les fonds devraient être délocalisés si l'ESIAB, ouvrant une nouvelle filière en 2017, récupère les locaux de la bibliothèque pour les réaffecter en salles d'enseignement. 2 scénarios se dégagent : transférer les collections à la Bibliothèque La Pérouse, ou les transférer à la BU du Bouguen et à la bibliothèque de l'IUT de Quimper. Une enquête, menée auprès des usagers de la bibliothèque de l'ESIAB, montre un fort attachement à une bibliothèque de proximité. Le prochain conseil documentaire sera amené à se prononcer sur cette question.

Nicolas TOCQUER présente, dans le cadre du projet Maths-STIC, l'étude de la fusion entre la bibliothèque de Mathématiques, celle de l'IREM et celle de la bibliothèque d'Informatique. Ces bibliothèques, dont les ressources humaines et financières sont relativement précaires, pourraient – si elles le souhaitent – être intégrée au SCD. Cela leur permettrait de gagner en

visibilité, en offres de services et en professionnalisme. Les membres du conseil documentaire seront consultés selon l'avancée de ce projet.

Maxime LEROUX demande, en question diverse, ce que deviennent les livres vieux.

Nicolas TOCQUER répond que ces ouvrages sont soit pilonnés, soit conservés en magasin.

Maxime LEROUX : demande si la Fédébé ne pourrait pas les récupérer pour les mettre dans le lieu de vie de l'Agorae.

Marine DZIGUMOVIC précise que l'Agorae est une épicerie solidaire.

Nicolas TOCQUER répond que les collections publiques pourraient être cédées, vendues ou données, avec un acte administratif à l'appui - la Bibliothèque Municipale le fait tous les ans - mais s'interroge sur le contenu de l'offre : les ouvrages désherbés ayant été jugés obsolètes sur le plan scientifique, un fonds loisir serait plus opportun ; il suggère d'en discuter dans un autre contexte.

David GRAINDORGE abonde dans ce sens et ajoute que lorsque l'on se débarrasse de ces ouvrages, c'est qu'il n'y a rien à en tirer.

Véronique DOUILLARD nuance en ajoutant que pour tout ce qui touche aux Sciences humaines et à la littérature, l'obsolescence est moins rapide et que c'est l'état des livres qui justifie leur élimination.

Nicolas TOCQUER remercie les membres du Conseil.

La séance est levée à 17h.

ANNEXE 2 - Budget 2016

A. Volet recettes

Ressources propres

Objet	BI 2015	Arbitrage BI 2016
Droits d'inscription	397 800 €	445 400 €
Droits d'inscription 300 lecteurs extérieurs (40€/lecteur extérieur)	0 €	12 000 €
Droits d'inscription lecteurs exonérés (étudiant boursier)	0 €	0 €
PEB	13 000 €	13 000 €
Convention financière CHRU	60 000 €	69 446 €
Convention financière ENIB	21 658 €	21 517,60 €
Convention financière ENSTA Bretagne	1 425,88 €	6 000 €
Convention financière Confucius	284,63 €	300 €
Subvention DRI (Direction de la Recherche et de l'Innovation) soutien à l'acquisition de ressources électroniques	0 €	16 000 €
Subvention ESPE	40 000 €	40 000 €
Subvention UFR Lettres	16 610 €	17 852 €
Subvention UFR Médecine	10 000 €	15 000 €
Subvention UFR Odontologie	3 150 €	3 150 €
Subvention ESIAB	5 000 €	5 000 €
Subvention UFR Sciences (dpt électronique)	2 100 €	2 100 €
Subvention LABSTIC	1 600 €	1 600 €
Subvention UMR 6421 (Chimie)	2 000 €	2 000 €
Subvention EPS (Ethique, Professionnalisme et Santé)	3 000 €	1 500 €
Contribution financière UFR Droit-Eco-Gestion (« nouvelle » convention visant à maintenir certaines revues juridiques papier)	0 €	3909,16 €
TOTAL	577 628,51 €	675 774,76 €

Augmentation sensible des recettes entre 2015 et 2016 : + 98 146 €

- Augmentation du nombre des étudiants
- Prise en compte des lecteurs extérieurs
- Augmentation de la convention financière CHRU
- Intégration de la subvention de la DRI dès le Budget Initial (BI) et non en Budget Rectificatif (BR)
- Augmentation de la participation des composantes Lettres, Droit-Sciences éco

Dotation générale de fonctionnement

	2015	2016
Dotation générale de fonctionnement	736 000 €	736 000 €

Maintien de la DGF malgré une demande d'augmentation de la Direction liée à la facture ABES 2016 (frais associés à la licence nationale Science Direct dont le coût fait par ailleurs l'objet d'un prélèvement par le Ministère à la source du budget de l'UBO) : 12 000 €.

Dotation de personnel

	2015	2016
Dotation de personnel	30 760 €	30 760 €

Maintien de la Dotation de Personnel malgré une demande d'augmentation de la Direction justifiée par l'accroissement des dépenses de personnels contractuels sur les sites de la BU ESPE.

Synthèse du Budget initial

	2015	2016
Ressources propres	577 629 €	675 774,76 €
DGF	736 000 €	736 000 €
DP	30 760 €	30 760 €
Soutien inv	23 000 € (mobilier Bu Bouguen)	0 €
Total	1 367 389 €	1 442 535 €

B. Volet dépenses

Principes de construction budgétaire :

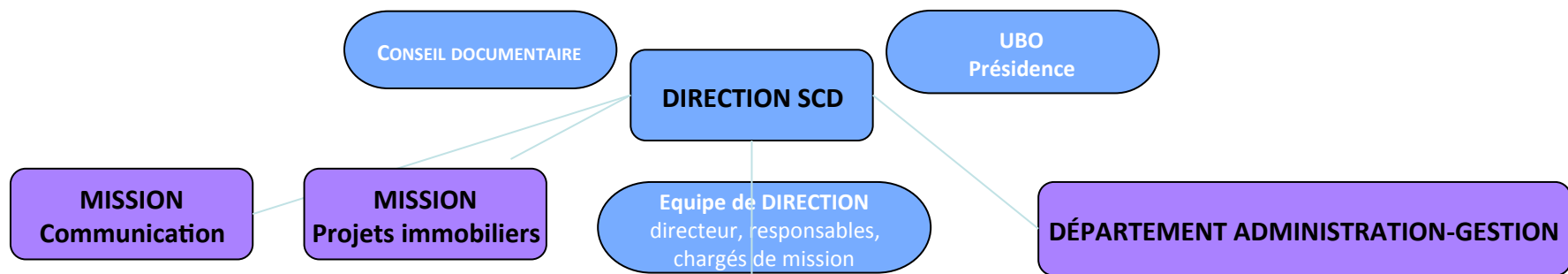
- Maintien des dépenses de fonctionnement courant (1 047 000€ dont la documentation@)
- Poursuite de l'effort de modernisation des équipements (informatique + mobilier) : 50 000€
- Consolidation du budget personnel pour absorber les dépenses supplémentaires (contractuels) : 209 000€ (au lieu de 178 000€ en 2015)
- Augmentation des budgets d'acquisition :
 - o Doc @ : + 5% afin de prendre en compte la hausse des tarifs et garantir le maintien des abonnements en cours.

- Documentation imprimée : + 1,46 % au global mais disparités selon les sites.
Méthode d'attribution aux différents sites : base BI 2015 + compléments printemps + complément automne + ajustement aux 500 € supérieurs.
Le budget documentaire est réparti entre 59% pour la documentation @ et 41% pour la documentation papier.
Le budget documentaire représente 67% du budget global du SCD.

	BI 2015	BI 2016
Fonctionnement AD1 Fonc	230 700 €	229 031 €
Personnel AD1 Pers	178 000 €	208 000 €
Investissement AD1 Inv	33 000 €	50 000 €
Ressources électroniques NUM	535 900 €	560 000 €
BU Bouguen BO1	126 459 €	131 500 €
Bib. La Pérouse CE1	35 000 €	17 500 €
BU PJH Quimper DQ1	33 615 €	37 000 €
BU ESPE Brest FM1B	11 000 €	12 000 €
BU ESPE Quimp FM1Q	6 715 €	7 500 €
BU ESPE Rennes FM1R	21 000 €	24 000 €
BU ESPE St-B FM1SB	9 300 €	10 000 €
BU ESPE Vannes FM1V	9 300 €	10 000 €
BU IUT Quimp IQ1	20 600 €	21 500 €
BU Lettres-SHS LE1	81 000 €	84 000 €
BU Santé ME1	35 800 €	40 500 €
TOTAL	1 367 389 €	1 442 530 €

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES - CALENDRIER 2015/2016

sites	horaire réduit	Noël 21 au 23/12	Hiver 8 au 20/02	Printemps 4 au 16/04	Eté 4/07 au 5/09
BU Bouguen	8h30 - 17h30	horaire normal	horaire normal	horaire normal	horaire réduit
BU Lettres	8h30 - 17h30	horaire normal	horaire normal	horaire normal	horaire réduit
BU Santé	9h - 17h	horaire normal	horaire normal	horaire normal	horaire réduit
BU IUT Quimper	9h - 17h	fermé	horaire normal	horaire réduit	horaire réduit
BU Pôle Quimper	9h - 17h	horaire réduit	horaire normal	horaire réduit	horaire réduit
BLP		horaire normal (21 et 22)	horaire normal	horaire normal	horaire normal
BU ESPE	9h15-12h15 / 13h-17h - sauf Rennes 9h - 17h	horaire réduit	horaire réduit du 15 au 20/02, sauf Quimper du 8 au 20/02	horaire réduit du 11 au 16/04	horaire réduit du 4/07 au 26/08



PÔLES TRANSVERSAUX

PÔLE ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

- Accueil
- Formation
- Appui aux chercheurs
- Evaluation des usages

PÔLE COLLECTIONS

- Ressources imprimées
- Ressources électroniques
- Thèses et mémoires
- Archive ouverte (HAL)

PÔLE NUMÉRIQUE

- SIGB
- Web
- Signalement et métadonnées
- Culture numérique

SITES

- BU Bouguen + ESIAB
Sciences
Droit, économie, gestion
Sport
- BU LSH
Lettres
Sciences humaines
Sciences sociales
- BU Santé
Médecine
Odontologie
- BU ESPE
Enseignements discipl.
Pédagogie
Didactique
- BU PJH
SHS
Droit
- BU IUT
Sciences
Gestion
- BLP
Sciences marines

